

ANNULE ET REMPLACE
LA PRÉCÉDENTE DÉLIBÉRATION
POUR ERREUR MATERIELLE

Envoyé en préfecture le 24/01/2025

Reçu en préfecture le 24/01/2025

Publié le

ID : 064-216404228-20241218-DEL_24_121816-DE

S²LOW



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 18 décembre 2024
DELIBERATION

Rapporteur : Jean CONTOU-CARRÈRE

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick NAVARRO

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 26
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, Stéphane LARTIGUE, Adjoint,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, Mme Françoise STIOPHANE, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à Mme Marie SAYERSE
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir Stéphane LARTIGUE
- Mme Sabine SALLE donne pouvoir à Mme Chantal LECOMTE
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY
- M. Jean-Paul PORTESENY donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO
- M. Clément SERVAT donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE

16 - BUDGET DE L'EAU POTABLE - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires comme indiqué dans le tableau annexé à la présente.

Après avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 26 novembre 2024,

Et après avoir pris connaissance des modifications de crédits,

Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

ADOpte la décision modificative n° 2 de l'exercice budgétaire 2024 pour le budget annexe de l'eau potable telle que détaillée dans le tableau figurant en annexe.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 18 décembre 2024.

Suivent les signatures.-

Le Maire,


Bernard UTHURRY



AFFICHÉ LE 26/01/25



**ANNULE ET REMPLACE
LA PRÉCÉDENTE DÉLIBÉRATION
POUR ERREUR MATÉRIELLE**

**BUDGET DE L'EAU
DECISION MODIFICATIVE N° 2**

INVESTISSEMENT

Dépenses

Ch. 16 – cpte 1641	Emprunt en euros	+	2 550,00
Ch. 20 – cpte 2031	Frais d'études	+	3 000,00
Ch. 20 – cpte 2051	Concessions et droits assimilés	-	25 000,00
Ch. 20 – cpte 2088	Autres immobilisations incorporelles	+	22 000,00
Ch. 21 – cpte 21531	Réseaux d'adduction d'eau	+	4 000,00
Ch. 040 – cpte 21531	Réseaux d'adduction d'eau	+	4 000,00
Total			10 550,00

Recettes

Ch. 13 – cpte 13111	Agence de l'eau	+	1 055 900,00
Ch. 16 – cpte 1641	Emprunts en euros	-	1 025 000,00
Ch. 040 – cpte 28153	Réseaux d'adduction d'eau	+	2 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	-	22 350,00
Total			10 550,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Ch. 011 – cpte 6071	Compteurs	-	8 000,00
Ch. 011 – cpte 611	Sous-traitance générale	+	16 000,00
Ch. 011 – cpte 61523	Entretien, réparations réseau	+	30 000,00
Ch. 011 – cpte 6371	Redevance versée aux agences de l'eau	+	15 000,00
Ch. 014 – cpte 701249	Reversement redevance agence de l'eau	-	2 000,00
Ch. 65 – cpte 6541	Créances admises en non valeur	-	10 000,00
Ch. 65 – cpte 6542	Créances éteintes	+	5 000,00
Ch. 68 – cpte 6817	Dot. aux dépréciations des actifs circulants	+	11 000,00
Ch. 042 – cpte 6811	Dot. aux immos incorp. et corporelles	+	2 000,00
023	Virement à la section d'investissement	-	22 350,00
Total			36 650,00

Recettes

Ch. 013 – cpte 704	Travaux	+	27 100,00
Ch. 77 – cpte 775	Produits des cessions d'immobilisations	+	450,00
Ch. 77 – cpte 778	Autres produits exceptionnels	+	5 100,00
Ch. 042 – cpte 722	Immobilisations corporelles	+	4 000,00
Total			36 650,00